

Expérimentation menée à l'UDAF du MORBIHAN

AVA - Accompagnement Vers l'Autonomie

L'AVA - Accompagnement Vers l'Autonomie est une expérimentation menée à l'UDAF du Morbihan, depuis le dernier trimestre 2022.

Le contexte :

L'accompagnement de la personne dans le cadre de la protection juridique vise principalement à consolider certains actes juridiques, à vérifier l'existence d'un consentement et la manifestation de ce dernier, à aider la personne à faire valoir ses droits fondamentaux » (définition du GESTO).

L'expérimentation initiée au sein de l'Udaf consiste en un accompagnement renforcé auprès des personnes sous protection afin de leur permettre de retrouver de l'autonomie : Faire avec – Orienter – Conseiller – Soutenir.

La mise en œuvre :

Pour tendre vers cet objectif, il a été posé comme nécessaire de permettre au délégué mandataire d'avoir une organisation simplifiée au quotidien afin d'être réactif pour accompagner les personnes dans leurs démarches ; se rendre à leur domicile ou les recevoir en rdv sur une durée variable en fonction de leurs capacités (de 1 à 2 h).

3 Déléguées mandataires sont déchargées sur cette initiative.

Un véhicule de service ainsi que du matériel informatique adapté (ordinateur portable, smartphone et imprimante portative/scan) leur sont attribués.

Depuis le démarrage de cette expérimentation, 82 personnes sont accompagnées ; 42 ont bénéficié de 5 visites et plus sur un an (jusqu'à 13 visites).

Premier bilan :

Pour les personnes accompagnées :

Prenant en compte la réalité des pathologies des personnes (problématiques de santé, addictions...) qui peuvent être des éléments perturbateurs voire des freins dans ce processus d'accompagnement spécifique, l'écoute et la disponibilité des déléguées sont réellement des leviers vers l'autonomie recherchée.

Des réponses aux difficultés principalement liées à la mobilité des usagers, aux problèmes de connexions internet en milieu rural notamment, à la dématérialisation des accès aux documents administratifs doivent encore être trouvées.

Côté partenaires, la disponibilité des mandataires AVA est particulièrement appréciée

Les déléguées concernées soulignent quant à elles, l'importance de redonner du sens à leur travail.

Ces premiers éléments d'évaluation méritant d'être confortés sur une durée d'expérimentation plus significative, celle-ci sera reconduite en 2024.